

Caractéristiques principales

Code ISIN : FR0014000H03
 Devise : EUR
 Emetteur : SOCIETE GENERALE
 Indicateur synthétique de risque : 6

Date de lancement : 31/03/2021
 Date d'émission : 20/11/2020
 Date d'échéance : 07/04/2033

Principes de fonctionnement

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ :

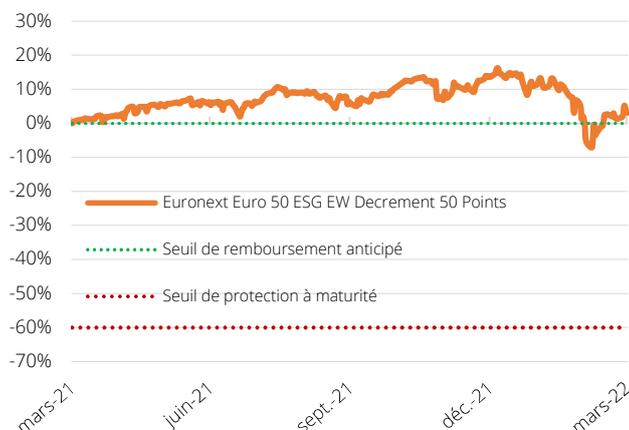
À chaque date de constatation des trimestres 4 à 47, si la performance de l'indice Euronext Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points depuis l'origine est positive ou nulle, le produit est remboursé par anticipation. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majoré d'un coupon de 2,50% par trimestre écoulé (soit 10,00% par an).

REMBOURSEMENT À MATURITÉ :

À l'échéance, si le remboursement par anticipation n'a jamais été activé précédemment, l'investisseur reçoit :

- Soit 220% du capital initial, si la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle,
- Soit 100% du capital initial, si la performance de l'indice depuis l'origine est négative mais supérieure ou égale à -60%,
- Sinon, le niveau final de l'indice Euronext Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points (perte en capital).

Evolution du sous-jacent



Performance du sous-jacent

| | |
|--------------------------------|---------|
| Cours initial | 1058,55 |
| Cours de clôture au 31/03/2022 | 1091,41 |
| Performance au 31/03/2022 | 3,10% |

Valorisation et performance

| | |
|--------------------------|------------|
| Date de remboursement | 07/04/2022 |
| Montant du remboursement | 110,00% |

Informations : Sources Bloomberg. Graphique à caractère uniquement informatif. Les informations relatives au cours du sous-jacent ont trait aux années écoulées depuis la date de lancement de l'instrument financier, soit depuis le 31/03/2021. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valorisation illustre la performance du titre financier EXIGENCE 12, hors commissions, honoraires et autres frais qui diminuent le rendement de l'instrument financier, et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Calendrier et conditions de remboursement anticipé

| Date d'observation | 31-mars-22 | Remboursé | | | | | | | | | |
|---------------------------------|------------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----|
| Performance sous-jacent | 3,10% | | | | | | | | | | |
| Seuil de remboursement anticipé | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Montant du remboursement | 110% | | | | | | | | | | |
| Rendement potentiel | 10,00% | 12,50% | 15,00% | 17,50% | 20,00% | 22,50% | 25,00% | 27,50% | 30,00% | 32,50% | |

Le titre de créance EXIGENCE 12 est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans et 7 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 07/04/2033

En cas de sortie avant l'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori. En outre, le montant du remboursement du titre à maturité dépend de la performance finale de l'indice Engie. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale

AVERTISSEMENT : Copyright ©.2020 - LINXEA. Tous droits réservés.

Ce document est destiné aux clients qui ont souscrit ou souhaitent souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance vie par l'intermédiaire de LINXEA, comportant des supports en unités de compte dont l'instrument financier EXIGENCE 12 peut être un actif sous-jacent.

L'instrument financier EXIGENCE 12 est un titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La présentation de l'instrument financier réalisée dans le présent document n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à consulter davantage d'informations sur les caractéristiques de l'instrument financier, et notamment ses facteurs de risques, dans le prospectus de base ayant été approuvé le 15/06/2020 par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa n°C-023628, ainsi que dans la brochure et les Conditions Définitives du produit disponibles sur le(s) site(s) : « prospectus.socgen.com » ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu)

L'ensemble de la documentation juridique relative au produit est également disponible gratuitement, sur simple demande formulée à l'attention de LINXEA.

Ce document n'a pas de caractère promotionnel. Il ne constitue pas un support de commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement).

Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, tout client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure une perte importante ou totale de l'investissement réalisé voire d'engagements financiers complémentaires, selon leur nature.

Bien que LINXEA fasse tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les informations accessibles sur ce document soient exactes et complètes, nous ne pouvons pas garantir que ce soit le cas dès lors qu'elles proviennent de sources externes. Cela a comme résultat que l'utilisation de ce document est à votre seul risque et que LINXEA ne peut pas assumer la responsabilité de toute perte ou dommage qui vous affecterait suite à l'utilisation que vous feriez des informations contenues sur ce document.

En outre, ce document ne prend pas en compte les objectifs et la situation particulière de chaque investisseur, ni ses connaissances et son expérience, ni sa tolérance au risque, ni sa capacité à subir des pertes.

Nous vous déconseillons de prendre toute décision relative à votre investissement en vous fondant sur les seules informations contenues dans ce document et vous invitons à solliciter préalablement LINXEA ou tout autre conseil de votre choix.

Les valorisations et les performances des produits disponibles sur votre espace client LINXEA sont données à titre indicatif et peuvent différer de celles disponibles sur d'autres systèmes de consultation.

Ce document est exclusivement destiné à l'usage privé, et son contenu ne peut être divulgué à un tiers sans l'autorisation préalable et expresse de l'expéditeur.

Ce document est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, adaptation, modification, traduction, en tout

Information relative aux conflits d'intérêts :

Le présent document est publié sur le site internet de LINXEA, qui conseille et distribue des contrats d'assurance vie comportant des supports en unités de compte dont l'instrument financier présenté peut être un actif sous-jacent.

LINXEA est dotée d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Mentions légales :

LINXEA Siège social : 58 avenue Hoche CS 70200 75008 PARIS – SAS au capital de 106 200 € Siret : RCS PARIS 478 958 762. LINXEA est immatriculé au registre de l'ORIAS sous le numéro 07031073 en tant que courtier d'assurance et conseiller en investissements financiers. Le registre est consultable sur le site www.orias.fr. LINXEA est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). LINXEA est membre de la CNCGP (référéncé sous le numéro CA3788), qui est une association professionnelle agréée par l'AMF. Vous pouvez adresser toute réclamation au Service réclamations de LINXEA – 58 avenue Hoche CS 70200 75008 Paris.

